



Emprunts « toxiques » : Argenteuil sur la corde raide

(7/09/2011 17:38)

Comme de nombreuses collectivités, la ville d'Argenteuil doit gérer au mieux ses emprunts à taux variables, basés sur la parité de change des devises comme le Franc suisse ou le Yen. Qualifiés de structurés puis de toxiques après la crise économique de 2008, ces emprunts contractés au début des années 2000 présentent aujourd'hui des taux d'intérêt, cinq à six fois supérieurs à ce qu'ils étaient. Problème : ils représentent aussi 96% de la dette de la 3e commune d'Ile-de-France. La municipalité a même dû créer un service dédié à la renégociation des taux avec les banquiers. Et comme à Argenteuil tout est politique, ancienne et nouvelle majorité se rejettent mutuellement la responsabilité de cette situation.



Dans une situation financière déjà délicate, la commune d'Argenteuil doit faire face à un nouveau problème : la hausse des taux d'intérêt de ses emprunts dits structurés, provoquée notamment par l'envolée du Franc suisse. Au total, 96% de la dette argenteuillaise (environ 215M€) est constituée de ces emprunts. La municipalité a même dû constituer une équipe pour traiter ce dossier avec à sa tête un chef de service spécialisé dans le financier. Ce service doit veiller les périodes propices pour renégocier les taux d'intérêt avec les banquiers. « C'est une négociation au coup par coup » précise Joël Fournié, directeur général des services de la ville, qui reconnaît que « la plupart des collectivités confrontées au problème n'ont pas forcément les moyens humains et techniques de créer un service dédié ».

« De 2 ou 3%, ces taux sont montés à 15 ou 16% aujourd'hui »

« En 2006-2007, l'ancienne équipe municipale a contracté des emprunts sur formule structurée avec des taux d'intérêt bonifiés, poursuit-il. Ils sont alors indexés sur les taux de change du Yen, de la livre sterling ou du franc suisse par exemple. Le problème c'est qu'avec la crise, le franc suisse est devenu une valeur refuge. Son cours grimpe et le taux d'intérêt avec. De 2 ou 3% dans les années 2000, ces taux sont montés à 15 ou 16% aujourd'hui. »

« Argenteuil est toujours gagnant sur les possibilités d'investissement »

L'ancien maire UMP, Georges Mothron, ne veut pas porter seul la responsabilité de la situation financière de la ville et rappelle le contexte économique dans lequel était la commune à son arrivée en 2001. « Plus aucune banque ne souhaitait prêter à la ville, explique l' élu. Ce sont les efforts déployés dès notre arrivée et une économie réelle de 8,5% des frais de fonctionnement (hors masse salariale), dès le compte administratif de 2002, qui ont ramené les banquiers autour de la table. » La dette déjà bien établie, la majorité d'alors l'a renégociée « prêt par prêt. » Georges Mothron explique qu'en signant ces emprunts, l'équipe municipale savait qu'il « suivra de près leur évolution et renégocier en fonction de celle-ci ». « Hélas, notre mandat n'a pas été reconduit en 2008 et ni les nouveaux élus, ni la nouvelle administration n'ont poursuivi notre travail », ajoute le député UMP. Il estime, par ailleurs, qu'Argenteuil « est toujours gagnant sur les possibilités d'investissement qui ont été dégagées », prenant en exemple la construction du Figuier Blanc et la Cave Dimière. Et comme la meilleure défense reste l'attaque, Georges Mothron répète le discours qu'il tient depuis trois ans sur l'incapacité de Philippe Doucet « à être un bon gestionnaire. »

Il n'empêche, au-delà de la polémique, les perspectives pour la 4e ville d'Ile-de-France sont floues. « C'est bien là le fond du problème, estime le directeur général des services. **Nous sommes**

aujourd'hui dans un niveau total d'incertitude. Une chose est sûre, la ville en a au moins pour 15 ans. » Sur la responsabilité de l'ancienne majorité de droite, Joël Fournié ne mâche pas ses mots. « C'était irresponsable de faire de tels emprunts. Il s'agit d'argent public. Il faut donc être beaucoup plus précautionneux. Imaginez-vous : aujourd'hui si nous voulons rembourser 40M€ de dette, le surcoût est de 33M€. »

http://www.vonews.fr/article_14594

©vonews - Sep 2011